

COMMUNE DE SAINT-PONT

SESSION ORDINAIRE DU 06 janvier 2025 à 18H15

Convocation en date du 30 décembre 2024

Étaient présents : Mme Caroline BARDOT, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, M. Roland ARBOUSSET, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, M. Mickaël CHARNET, Mme Christine MATHIAS, M. Patrice MONNAY, M. Nicolas PETIT-BARAT, M. Lilian PIOLAT.

Pouvoirs : M. Raymond MOULIN à M. Jacky RAMBEAUD, M. Florian PINFORT à Mme Caroline BARDOT.

Absent excusé :

Absente : Mme Marianne GARMY.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BARDOT.

1. Ajout à l'ordre du jour

Néant

2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 14 octobre 2024. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Décision du maire :

Néant

Affaires ressources humaines

4. Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité :

Vu l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci, il appartient alors au Conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois, pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité ;

Considérant que suite à l'arrêt des prestations de ménage effectuées par la société J&S NETTOYAGE le 18 novembre 2024, sans préavis et au motif d'un placement de ladite société, en liquidation judiciaire,

Considérant que les prestataires sollicités pour pallier à la défection de J&S NETTOYAGE n'ont pas répondu et /ou ne peuvent intervenir par manque de personnel,

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il y a lieu de créer un emploi d'agent technique en charge de l'entretien, l'hygiène et la propreté des bâtiments communaux, dans les conditions prévues à l'article L.332-23 2 du Code général de la fonction publique,

Il est proposé :

- De créer, à compter du 6 janvier 2025, un emploi, pour faire face au besoin décrit précédemment, dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet, sur la base de 15 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminé pour une durée de 6 mois, allant du 6 janvier au 6 juillet 2025 inclus. La rémunération est fixée sur la base indiciaire relevant du grade d'adjoint technique. Celle de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366.
- De donner pouvoir à Mme Le Maire pour signer tout document relatif à ladite décision,
- D'inscrire les dépenses afférentes à ce recrutement, au budget communal.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°01-2025 01 07/4.2

Affaires financières

Néant

Affaires générales

Néant

Projets/investissements/travaux

Néant

Informations diverses

Néant

Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Caroline BARDOT

La Secrétaire
Caroline BARDOT